



Direction du Logement et de l'Habitat

2018 DLH 234 Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par diverses délibérations adoptées par le Conseil Municipal et listées en annexe, des garanties de la Ville de Paris avaient été octroyées à la société ELOGIE-SIEMP pour la souscription de prêts de type PLA-I, PLUS, PLS, Eco-prêt et PAM concernant des opérations d'acquisition-réhabilitation, d'acquisition-amélioration, de création de logements sociaux ou encore de programmes de rénovation Plan Climat Energie. Conformément à ces délibérations, ceux-ci devaient être souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans un délai de deux ans. Ces contrats n'ayant pu être souscrits dans les délais impartis, la société ELOGIE-SIEMP sollicite le maintien de la garantie de la Ville de Paris pour divers prêts qu'elle prévoit de souscrire dans le cadre du financement de ces programmes de logements sociaux.

Il vous est ainsi proposé d'approuver le renouvellement de ces garanties, d'un montant global cumulé de 70.800.557 euros et dont la liste figure en annexe.

Je vous propose en conséquence :

- de renouveler la garantie de la Ville de Paris aux prêts PLA-I, PLUS, PLS, Eco-prêt et PAM à contracter par la société ELOGIE - SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 70.800.557 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris